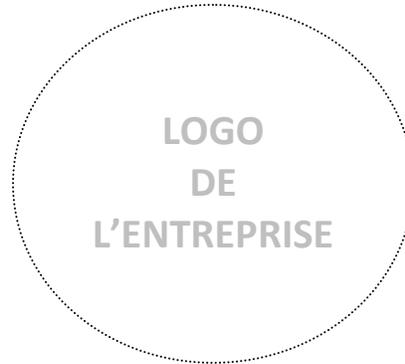


NOM DE L'ENTREPRISE



Cahier des charges type pour une prestation dans le cadre du Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PM2I)

(Arrêté du 04/10/10 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation)

- Définition du périmètre PM2I
- Réalisation de l'état initial
- Rédaction d'un plan ou programme d'inspection/ surveillance
 - Mise en œuvre d'un plan ou programme d'inspection/ surveillance
- Autres :

DATE	REVISION	EMETTEUR
XXXX	XXXX	XXXX

PREAMBULE

Ce cahier des charges a pour but de permettre aux prestataires contactés de rédiger et chiffrer leur offre de prestation. Les références, demandes et contraintes sont issues directement des arrêtés ministériels et des guides professionnels reconnus par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, listés ci-dessous :

[l'Arrêté du 04/10/10 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation](#) (section 1)

[Arrêté du 03/10/10 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables exploités dans un stockage soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

[DT 90 : Guide professionnel pour la définition du périmètre PM2I](#)

[DT 92 : Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structures \(cuvettes/massifs de réservoirs\)](#)

[DT 94 : Guide d'inspection et de maintenance des réservoirs aériens cylindriques verticaux](#)

[DT 96 : Guide pour l'inspection des tuyauteries en exploitation](#)

[DT 97 : Guide d'inspection et de maintenance des réservoirs cryogéniques](#)

[DT 98 : Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structures \(racks inter-unités\)](#)

[DT 100 : Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structures \(caniveaux et fosses humides\)](#)

SOMMAIRE

I.	Objet du cahier des charges	4
II.	Contexte général	4
1)	Présentation de l'entreprise	4
2)	Etat des lieux PM2I sur le site	4
3)	Définition des Parties prenantes	5
4)	Contact	5
III.	Modalités de l'appel d'offres	6
1)	Date d'envoi du cahier des charges	6
2)	Date limite d'envoi des réponses (en cas d'appel d'offres)	6
3)	Date de l'attribution du contrat au prestataire sélectionné (en cas d'appel d'offres)	6
4)	Date de lancement de la prestation	6
IV.	Conditions générales	6
1)	Règles de sécurité du site	6
2)	Environnement	6
3)	Paieement, établissement de la facture	7
V.	Nature de la prestation	7
	Prestation 1 : Définition du périmètre du PM2I	8
	Prestation 2 : Réalisation de l'état initial	9
	Prestation 3 : Rédaction d'un plan ou programme d'inspection/ surveillance	11
	Prestation 4 : Mise en oeuvre d'un programme d'inspection/ surveillance	12

[Les zones de texte en vert sont des commentaires et explications visant à vous aider à compléter ce document. Il convient de les effacer avant transmission aux Prestataires consultés]

I. Objet du cahier des charges

Noter brièvement l'objet du cahier des charges

La présente spécification a pour objet

II. Contexte général

1) Présentation de l'entreprise

Présenter brièvement l'historique de l'entreprise, son ou ses activité(s), l'effectif,...
Classement ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'environnement), date de l'arrêté préfectoral d'autorisation,...

Coordonnées de l'entreprise:

.....

Coordonnées de l'établissement concerné par la demande, s'il est différent :

.....

Secteur d'activité de l'établissement :

.....

Nom et fonction du commanditaire :

.....

2) Etat des lieux PM2I sur le site

Situer l'entreprise quant à la prise en compte du PM2I sur ses installations.
Préciser si le périmètre d'application du PM2I a été défini.
Lister succinctement les équipements, ouvrages, installations du site (cuves, tuyauterie, génie civil,...).
La superficie du site.
Option : fournir un plan de masse.

3) Définition des Parties prenantes

Donneur d'ordres : Personne ou organisation qui recherche un service et qui est responsable de l'expression des besoins que le service doit satisfaire.

Prestataire : C'est l'entreprise extérieure qui doit réaliser la prestation.

Opérateur : Personnels internes ou externes dûment qualifiés pour les visites de routine

Contrôleur : Techniciens spécifiquement formés et disposant de certifications COFREND ou équivalentes pour la réalisation des CND. Cette disposition ne concerne pas le contrôle visuel et les mesures d'épaisseur.

Personnel spécialisé pour les autres opérations (relevés géométriques ...).

Inspecteur : Inspecteurs habilités des Services d'Inspection Reconnus par le Préfet ou le Ministre chargé du développement durable ; personnes compétentes, aptes à reconnaître des défauts susceptibles d'être rencontrés et à en apprécier la gravité, et désignées par l'exploitant ; inspecteurs extérieurs ou techniciens spécifiquement formés à l'inspection, et pouvant justifier de :

- 2 ans d'expérience minimum dans le domaine (maintenance, inspection ou contrôle) ou en inspection des ESP
- Connaissances adaptées aux :
 - o réglementation, codes, normes et guides techniques,
 - o matériaux et métallurgie,
 - o soudage,
 - o conception des réservoirs et de leurs modes de dégradation,
 - o techniques de contrôle non destructif.

Une liste nominative du personnel qualifié est établie pour le personnel interne.

Pour les inspecteurs extérieurs, il doit s'agir de prestataires extérieurs dûment qualifiés pour la réalisation de ce type d'inspection par l'entreprise utilisatrice sur la base d'un cahier des charges précisant le niveau de qualification requis et les limites de prestations.

Ne pas hésiter à exiger les qualifications des inspecteurs.

4) Contact(s)

Personne(s) de l'entreprise donneuse d'ordres à contacter en cas de questions vis-à-vis de ce cahier des charges.

III. Modalités de l'appel d'offres

- 1) Date d'envoi du cahier des charges
- 2) Date limite d'envoi des réponses (en cas d'appel d'offres)
- 3) Date de l'attribution du contrat au prestataire sélectionné (en cas d'appel d'offres)
- 4) Date de lancement de la prestation

La période prévisionnelle d'intervention se situe au « ... »

Conditions complémentaires : les rapports devront être transmis sous format « ... »

IV. Conditions générales

1) Règles de sécurité du site

Optionnel : Lister les risques principaux du site (chimique, hauteur, amiante,...)

Enoncer les habilitations nécessaires que doivent avoir les prestataires pour rentrer sur votre site (N1, N2,...), ainsi que les certifications selon la nature du travail effectué et du lieu de travail (MASE, UIC,...).

Rappeler les règles de sécurité élémentaires à respecter sur votre site ainsi que les documents devant être en possession des intervenants (copie plan de prévention, permis, habilitations, ...)

Mise en place d'un plan de prévention entre les deux parties selon les réglementations suivantes :

- Article R4512-7 code du travail ;
- Décret N° 92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure (Code du travail à partir de l'article R4511-1) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 : Liste des travaux dangereux – en annexe ;
- Circulaire DRT no 93-14 du 18 mars 1993 prise en application du décret du 20 février 1992.

2) Environnement

Exemples d'informations à transmettre à l'intervenant :

- Indiquer si vous avez un Système de Management Environnemental ;
- L'entreprise s'engage à respecter la réglementation sur l'environnement et les règles de fonctionnement instaurées par « votre entreprise » ;
- Noter les règles de tri sélectif à suivre sur votre site ;
- Aucun dépôt « sauvage » de déchet ne sera accepté ;
- Interdiction de déversements de produits dans les caniveaux ;

- Tout déversement accidentel de produit devra être signalé dans les meilleurs délais auprès « de votre entreprise » ;
- ...

3) Paiement, établissement de la facture

Règles internes de financement.

Adapter les modalités de paiement en fonction de la livraison des livrables. Exemple : un certain pourcentage à la signature et le reste à la livraison.

V. Nature de la prestation

Choisir une ou plusieurs des 4 prestations suivantes.

Prestation 1: Définition du périmètre du PM2I

1. Objectifs de la prestation

La prestation a pour objectifs de :

- Déterminer la soumission ou non du site à l'arrêté du 4 octobre 2010
- Définir de manière exhaustive les équipements rentrant dans le périmètre du PM2I

2. Documents et informations mis à la disposition du prestataire

Pour la réalisation de la prestation « Définition du périmètre du PM2I », le donneur d'ordres mettra à disposition du prestataire l'ensemble des documents nécessaires, en particulier :

- Les plans des installations
- Les documents techniques décrivant les équipements
- L'arrêté préfectoral d'autorisation
- Les Fiches de Données de Sécurité des produits contenus dans les réservoirs et véhiculés par les tuyauteries

L'étude du périmètre PM2I est à réaliser sur :

- XX Réservoirs de stockage
- XX Tuyauteries
- XX Rétentions et massifs

3. Conditions et modalités d'exécution de la prestation

Le périmètre PM2I déterminé par le prestataire devra respecter l'arrêté du 4 octobre 2010. Il pourra s'appuyer sur le DT 90 – Guide Professionnel pour la définition du périmètre de l'arrêté ministériel du 04/10/2010, rédigé par l'UIC et l'UFIP.

Il est nécessaire de s'assurer que le prestataire a bien connaissance de l'existence des différents guides professionnels liés au PM2I.

4. Transmission des conclusions/ livrables

Le prestataire devra fournir au donneur d'ordres un rapport (format papier + informatique) présentant les conclusions de l'étude. Il présentera de manière exhaustive les équipements inclus dans le périmètre du PM2I et les installations exclues, en précisant les critères utilisés pour chaque équipement.

Ce rapport devra être fourni dans un délai de XXXX semaines/mois suite à la signature du contrat.

Prestation 2 : Réalisation de l'état initial

1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif l'établissement de l'état initial PM2I défini par l'arrêté du 4 octobre 2010 pour les équipements ci-dessous (lister avec précision les installations quand celles-ci ont été déterminées) :

- XX Réservoirs de stockage
- XX Massifs de réservoirs / cuvettes de rétention
- XX Caniveaux et fosses humides
- XX Tuyauteries
- XX Ponts et supports de tuyauteries

2. Documents mis à la disposition du prestataire

Le donneur d'ordres mettra à disposition du prestataire l'ensemble des documents techniques nécessaires à l'établissement de l'état initial.

3. Conditions et modalités d'exécution de la prestation

Si les documents techniques sont existants, l'état initial consiste à rassembler l'ensemble des informations suivantes :

Réservoirs de stockage	Massifs de réservoirs / Cuvettes de rétention	Caniveaux et fosses humides	Tuyauteries	Ponts de tuyauteries
Caractéristiques de construction (dimensions, volume, matériaux, codes ou normes de construction) Plans de construction Incidents éventuels Historique des interventions	Dossier relatif à l'état présent incluant les plans, études, notes de calculs, photos, relevés divers disponibles et autres éléments techniques reflétant la situation présente de l'ouvrage Historique des situations antérieures et des interventions connues sur l'ouvrage Les études, audits, contrôles, fiches de visites diverses pouvant concerner l'ouvrage		Plan ou schéma des installations comportant les accessoires sous pression et les repères des accessoires de sécurité Caractéristiques de construction (DN, PN, fluides, température et pression maximales admissibles, matériaux, isolants...) Historique des interventions Comptes-rendus des inspections Attestations de requalification périodique	Type de structure Type de fondations Nombre de nappes, détail des tuyauteries et éléments supportés Dossier relatif à l'état présent de la structure (+ plans, photos, notes de calcul) Plans de dimensionnement Etudes géotechniques Historique des interventions

Si ces documents sont inexistant sur le site, la prestation consiste à décrire avec le maximum de détails les installations concernées. Pour faciliter la compréhension des descriptions, des photos présentant les équipements et ouvrages devront être intégrées au rapport final.

Concernant le génie civil associé (fondations de réservoirs, cuvettes de rétention, caniveaux, fosses humides et ponts de tuyauteries), l'état initial devra obligatoirement comporter une visite visant à classer les ouvrages selon les critères et les types de désordres définis dans les guides professionnels reconnus. Dans le cas de la détection de désordres, le prestataire devra proposer un Plan d'actions.

Il est nécessaire de s'assurer que le prestataire a bien connaissance de l'existence des différents guides professionnels liés au PM2I.

4. Transmission des conclusions/ livrables

Le prestataire devra fournir au donneur d'ordres un rapport (format papier + informatique) présentant les résultats de l'état initial et pour chaque équipement concerné.

Ce rapport devra être fourni dans un délai de XXXX semaines/mois suite à la signature du contrat.

Prestation 3 : Rédaction d'un plan ou programme d'inspection/ surveillance

1. Objectif de la prestation

La prestation demandée a pour finalité la rédaction d'un plan d'inspection pour les équipements suivants (lister avec précision les équipements concernés) :

-
-

2. Documents mis à la disposition du prestataire

Le donneur d'ordres mettra à disposition du prestataire l'ensemble des documents techniques nécessaires à la rédaction du plan d'inspection / de surveillance. En particulier, l'état initial des équipements, si réalisé en amont, sera fourni.

Il est nécessaire de s'assurer que le prestataire a bien connaissance de l'existence des différents guides professionnels liés au PM2I ou que les guides qu'il utilise sont validés par l'Administration.

3. Prestations et livrables attendus

Cas des réservoirs et tuyauteries :

Le prestataire devra rédiger le plan d'inspection complet des équipements concernés par le présent cahier des charges. Dans ce plan devront apparaître :

- Les types de contrôles à réaliser
- La méthodologie à appliquer
- Les fréquences de contrôle
- Des supports pour les différentes visites
- Les qualifications nécessaires pour la réalisation de ces contrôles
- Les critères d'acceptation
- Les actions à mener en cas d'écarts ou de non-conformités

Pour les réservoirs de stockage, le plan d'inspection devra en outre contenir les 3 types de visites : visites de routine, inspection quinquennale et inspection décennale (si concerné).

Cas du génie civil associé :

Le prestataire devra rédiger le plan de surveillance du génie civil associé au PM2I (Cuvettes et fondations de réservoirs, Ponts de tuyauteries, Caniveaux et fosses humides) et concerné par le présent cahier des charges.

Ce plan de surveillance devra comprendre :

- La nature des visites à effectuer
- Des supports de visite de surveillance spécifique à chaque type d'équipement
- Les fréquences à appliquer
- Les potentielles actions à mener suite aux visites

Prestation 4 : Mise en oeuvre d'un programme d'inspection/ surveillance

1. Objectif de la prestation

La finalité de la prestation demandée est la mise en œuvre du programme d'inspection. Elle passe par la réalisation des différents types de contrôle. (Lister les équipements concernés)

2. Documents mis à la disposition du prestataire

Le donneur d'ordres mettra à disposition du prestataire l'ensemble des documents techniques nécessaires à la mise en œuvre du programme d'inspection / de surveillance, en particulier les supports de visite et d'inspection.

Il faut s'assurer que le prestataire ait bien connaissance de l'existence des différents guides professionnels liés au PM2I ou que les guides qu'il utilise sont validés par l'Administration.

3. Conditions et modalités de réalisation de la prestation

Le prestataire doit respecter les conditions présentées dans le programme d'inspection / de surveillance :

- Nature des visites / inspections
- Contrôle de l'ensemble des points définis
- Qualifications requises pour le personnel en accord avec le programme d'inspection
- Utilisation des supports spécifiques

4. Prestations et livrables attendus

Le prestataire réalise les visites/inspections et fournit au donneur d'ordres les comptes-rendus de visite/ inspection, avec les plans d'actions associés en cas de détection d'écarts ou de non conformités.

Si besoin, imposer que ce rapport contienne des photos avec les désordres constatés.

Ces comptes-rendus doivent être fournis dans un délai de **XX semaines** au donneur d'ordres après la réalisation des visites/inspections.